Les jeunes retraités

Ted Wannell

Deux perspectives distinctes et irréconciliables de la prochaine vague de départs à la retraite de la génération du baby-boom semblent avoir émergé. L'une d'elles, soutenue par les promoteurs de produits financiers, est celle de jeunes retraités, libérés des contraintes du travail, marchant pieds nus le long d'une plage du Sud ou écoutant le cri des huards sur le quai d'un chalet de rêve. Vue sous cet angle, la retraite anticipée est la récompense pour des années de travail ardu et de bonne planification.

L'autre perspective est plus sombre : des pénuries de main-d'œuvre à la suite du départ à la retraite des baby-boomers, et des pressions sur les fonds publics découlant de l'utilisation des régimes de retraite généraux et du recours plus grand au système de soins de santé. Les observateurs qui mettent l'accent sur ces problèmes sont en faveur de carrières plus longues en général et de la réduction du nombre d'éléments dissuasifs empêchant les personnes âgées de travailler.

Toutefois, le rêve personnel ne doit pas nécessairement se transformer en cauchemar au chapitre des politiques gouvernementales. Des recherches récentes ont démontré que la retraite n'est pas synonyme de tout ou rien. De nombreuses personnes réintègrent la main-d'œuvre ou ne la quittent pas, même après leur retraite d'un emploi qu'elles ont occupé durant une longue période (Pyper et Giles, 2002; Schellenberg, Turcotte et Ram, 2005; Statistique Canada, 2006a). En outre, ce n'est qu'une minorité de nouveaux retraités qui affirment sans hésiter qu'ils ne continueront pas à travailler, peu importe les circonstances (Schellenberg et Silver, 2004). La santé et les responsabilités personnelles ou familiales sont les raisons les plus fréquemment mentionnées pour justifier le départ à la retraite (Statistique Canada, 2006b), ce qui montre qu'un retour au travail est souvent possible si la situation change.

Ted Wannell est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au 613-951-3546 ou à perspective@statcan.ca.

Même si des études antérieures ont permis d'en savoir davantage sur le processus de retraite, elles partagent toutes la même contrainte, à savoir qu'elles sont fondées sur des enquêtes générales sur la population. Même si la transition à la retraite peut être un processus prolongé pour une personne, les cas de départ à la retraite proprement dits sont relativement rares compte tenu du nombre de personnes occupées. Par conséquent, relativement peu de ces cas sont observés dans les enquêtes sur échantillon. Suivre des répondants au cours d'une période donnée ou leur poser des questions rétrospectives fait augmenter le nombre d'observations sur la retraite, mais l'estimation précise des modèles ayant trait à l'emploi après la retraite continue de poser un défi (Pyper et Giles, 2002).

La présente étude repose sur un échantillon important de déclarants pour aborder la question de l'emploi après la retraite (voir *Source des données et définitions*). La taille de l'échantillon permet le calcul de taux et de tendances pour des événements relativement rares, comme la retraite. Le fichier ne comprend pas de mesures directes du processus de retraite, ce qui fait que des inférences sont requises à partir des données disponibles. Toutefois, les modèles relatifs à la rentrée de différents types de revenus de retraite sont suffisamment clairs pour fournir des indications intuitives du comportement à la retraite. La réelle lacune du fichier a trait à la gamme beaucoup plus étroite de caractéristiques personnelles (âge, sexe et état matrimonial) qui servent à classer les résultats. C'est donc dire que cette étude constitue dans une très large mesure un complément des études fondées sur des enquêtes.

L'accent est mis sur une population relativement limitée, c'est-à-dire les personnes qui ont commencé à toucher un revenu d'un régime privé de pension avant leur 60e anniversaire, soit environ le cinquième des déclarants. Ces personnes représentent la plus grande part de la diminution possible de l'offre de main-d'œuvre dans l'économie. Étant donné qu'elles ne sont généralement pas encore admissibles aux prestations de

Source des données et définitions

La retraite n'est pas facile à mesurer. La transition peut prendre de nombreuses formes (Pyper et Giles, 2002; Statistique Canada, 2006a; Bowlby, 2007). De nombreux départs à la retraite n'entraînent pas la fin immédiate de toute activité professionnelle et prennent plutôt la forme d'une réduction des heures de travail et d'une participation plus faible à la vie active. La perte possible d'heures de travail pour l'économie est de toute évidence plus grande plus la transition s'amorce à un âge précoce.

Même si les personnes deviennent admissibles aux régimes de retraite généraux lorsqu'elles atteignent la soixantaine (dès 60 ans pour le RPC ou le RRQ et 65 ans pour la SV et le SRG), de nombreux régimes de pension agréés (RPA) parrainés par des employeurs prévoient des prestations de retraite importantes aux travailleurs dans la cinquantaine qui ont de longs états de service. Le chiffre magique de 85 (âge combiné au nombre d'années de service) est synonyme de prestations de pension non réduites dans de nombreux régimes du secteur public. Certains employés peuvent aussi choisir de prendre leur retraite avant d'avoir atteint le « chiffre magique », s'ils sont insatisfaits au travail ou si d'autres perspectives d'emploi s'offrent à eux. Par ailleurs, certains employeurs ont recours à des primes spéciales d'encouragement à la retraite ou à des pénalités réduites pour diminuer leurs effectifs en période de ralentissement économique. Tous ces facteurs contribuent au versement d'un revenu provenant d'un RPA avant l'âge de 60 ans.

La présente étude repose sur la **banque de Données administratives longitudinales** (DAL) pour déterminer les déclarants qui ont commencé à toucher des prestations d'un RPA dans la cinquantaine. La banque DAL est fondée sur un échantillon de 20 % des dossiers fiscaux T1 qui, au moment de l'analyse, portaient sur une période de 22 ans se terminant en 2004. Les données de chaque année servent à confirmer la structure de la famille.

La variable « revenu de pension de retraite et d'autres pensions » de la banque DAL combine le revenu d'un RPA et le revenu d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), ce dernier n'étant sans doute pas significatif avant l'âge de 70 ans[1]. La variable sert à déterminer les personnes qui prennent leur retraite de façon anticipée, selon les modalités suivantes :

- Versement initial des prestations entre 50 et 59 ans.
- Revenu d'emploi ou d'un travail autonome positif du prestataire l'année précédant le versement initial des prestations, ce qui indique une transition du travail à la retraite.
- Aucune déduction pour invalidité pendant les deux premières années de prestations, laquelle constituerait une indication de la difficulté à occuper un emploi après la retraite.
- Aucune prestation du RPC ou du RRQ pendant les deux premières années de prestations, car une telle prestation constituerait aussi une indication d'une invalidité[2].
- Revenu de pension de retraite et d'autres pensions non nul l'année suivant le versement initial des prestations. Cela élimine les personnes qui changent d'employeur et qui sont incapables de transférer leurs actifs d'un RPA précédent au régime du nouvel employeur ou à un REER.

Chacune des cohortes de cette étude porte sur trois années. La première année comprend un ensemble de travailleurs ayant eu des gains positifs et aucun revenu de retraite. La deuxième est une année de transition pour ceux qui ont commencé à toucher une pension. La troisième année comprend une comparaison des gains et du revenu avec la première année, comparaison qui devrait être relativement exempte d'effets liés à une année partielle, qui sont courants pour les années de transition. Il convient de souligner que le groupe de référence ne touchant pas de pension comprend certaines personnes qui ont commencé à toucher une pension la troisième année. Les cohortes sont les suivantes : 1989 à 1991, 1994 à 1996, 1999 à 2001 et 2002 à 2004.

Un **régime de pension agréé** (RPA) est parrainé par un employeur ou un syndicat et est habituellement financé au moyen des cotisations des employés et de l'employeur. Les RPA doivent remplir certaines conditions et être agréés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Les cotisations à ces régimes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable, ce qui fait que l'impôt payable sur le revenu de placements fait l'objet d'un report et que les prestations versées sont imposables.

Un **régime enregistré d'épargne-retraite** (REER) est constitué par un particulier, y compris un travailleur autonome, et est agréé aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Le plafond de cotisation est déterminé en fonction du revenu gagné. Les REER permettent de disposer d'un revenu de retraite, grâce aux cotisations accumulées et au rendement des placements effectués dans le régime. Les cotisations à ces régimes sont déductibles du revenu imposable, ce qui fait que l'impôt payable sur le revenu de placements fait l'objet d'un report et que les prestations versées sont imposables.

Un **fonds enregistré de revenu de retraite** (FERR) est établi pour des particuliers par des institutions financières, est agréé aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et fournit un revenu à la retraite. Les FERR sont établis à la suite du transfert direct des fonds d'un REER ou des paiements forfaitaires d'un RPA. Les montants retirés d'un FERR sont imposables. Un montant minimal doit être retiré chaque année, à compter de l'année suivant l'établissement du FERR.

Le **Régime de pensions du Canada** et le **Régime de rentes du Québec** (RPC et RRQ) sont des régimes contributifs d'assurance sociale en fonction du salaire, qui assurent une certaine protection du revenu aux cotisants et à leur famille, en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. Le RPC est en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec, où c'est le RRQ qui s'applique.

Les prestations de la **Sécurité de la vieillesse** (SV) sont des paiements mensuels imposables versés aux personnes âgées de 65 ans ou plus, en fonction de leur nombre d'années de résidence au Canada. Pour sa part, le **Supplément de revenu garanti** (SRG) n'est pas imposable et est versé aux prestataires de la SV à faible revenu. Ces deux types de prestations sont fondés sur l'étude du revenu et peuvent faire l'objet d'un mécanisme de récupération si le revenu augmente.

régimes de retraite généraux et qu'elles peuvent s'attendre à une espérance de vie relativement longue, elles devraient aussi être plus susceptibles que les retraités plus âgés de tenter de recommencer à travailler.

Le présent article porte sur les tendances en matière d'accès à une pension et d'emploi postérieur à la retraite pendant les années 1990 et le début des années 2000. Suivre des personnes au fil du temps permet d'observer leur revenu avant et après la retraite, ainsi que de calculer des taux de remplacement du revenu.

Les conclusions correspondent généralement aux résultats des enquêtes et indiquent une remontée récente de l'âge médian de la retraite, une augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés, et une diminution de la portée des régimes de pension. La situation ayant trait au réemploi, les taux de remplacement du revenu et la mesure de la couverture en matière de pension sont examinés.

Graphique A La réduction des effectifs au milieu des années 1990 a fait grimper les taux d'accès à une pension anticipée

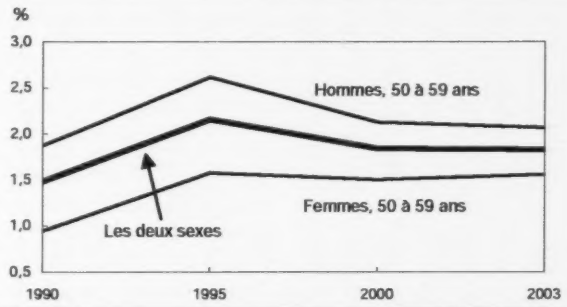

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

La retraite anticipée a atteint un sommet au milieu des années 1990

La retraite anticipée dépend de deux facteurs : les actifs détenus dans un RPA (taux de couverture du régime de pension) et la décision de convertir ces actifs en revenu de retraite continu. Cela coïncide le plus souvent avec le départ à la retraite après avoir occupé un emploi pendant une longue période, mais cela peut aussi être fondé sur une décision de commencer à toucher une pension d'un emploi précédent, qui avait été différée. Au niveau individuel, la décision de toucher une pension est complexe puisqu'elle fait intervenir de nombreuses variables. Toutefois, au niveau agrégé, certaines tendances claires ressortent.

Le taux d'accès à une pension a augmenté de façon marquée, passant de 1,5 % en 1990 à 2,2 % en 1995, avant de redescendre à 1,8 % par année en 2000 et 2003 (graphique A). Selon les estimations de la portée des régimes de pension fondées sur la banque DAL (voir *Autre mesure de la portée des régimes de pension*), la couverture pourrait avoir atteint un sommet au milieu des années 1990, ce qui montre que celle-ci explique au moins en partie la situation. Toutefois, la lutte au déficit dans le secteur public et la réduction des effectifs dans le secteur privé à ce moment-là ont incité de nombreuses organisations importantes à offrir des primes d'encouragement à la retraite anticipée, sous forme de paiements forfaitaires ou de pénalités réduites liées à la retraite anticipée. Ces mesures ont aussi joué un rôle quant au sommet atteint au milieu des années 1990 en ce qui a trait à la retraite anticipée.

La tendance chez les hommes suit de près la tendance globale. Dans le cas des femmes, dont la couverture est moindre que celle des hommes, le taux en 2003 était équivalent à celui de 1995, ce qui montre une convergence des taux de couverture en matière de pension pour les hommes et les femmes.

La retraite anticipée culmine à l'âge de 55 ans

De nombreux régimes de retraite du secteur public permettent aux employés de prendre leur retraite à l'âge de 55 ans, sans pénalités au chapitre des prestations, à condition qu'ils aient accumulé un minimum d'ancienneté, soit généralement 30 ans de service[3]. Les pénalités liées à la retraite anticipée donnent lieu à de très faibles taux d'accès à une pension chez les personnes âgées de moins de 55 ans, soit en moyenne moins de 1 % par année pour chaque période, sauf en 1995 (graphique B). À l'âge de 55 ans, les taux d'accès à une pension culminent, lorsque les personnes les plus disposées à prendre leur retraite atteignent le « chiffre magique ». Le taux diminue de 56 à 59 ans et ne dépasse pas le sommet atteint à l'âge de 55 ans avant l'âge de 60 ans.

Le taux d'accès à une pension a augmenté à tous les âges entre 1990 et 1995, une forte hausse en chiffres absolus étant observée à l'âge de 55 ans. Parmi tous les déclarants, le taux d'accès à une pension à l'âge de 55 ans a oscillé d'un dixième de point de pourcentage

Graphique B L'accès à une pension anticipée culmine à l'âge de 55 ans, ce qui va de pair avec les critères d'admissibilité habituels

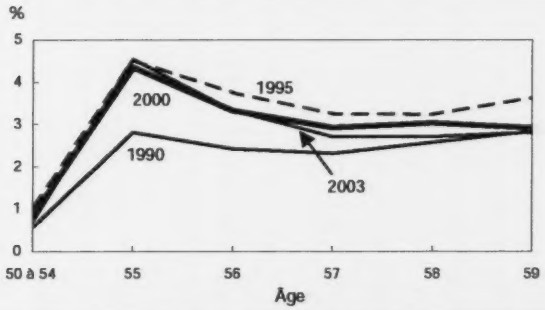

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Graphique C Les taux cumulatifs d'accès à une pension ont fléchi après 1995 chez les hommes mais pas chez les femmes

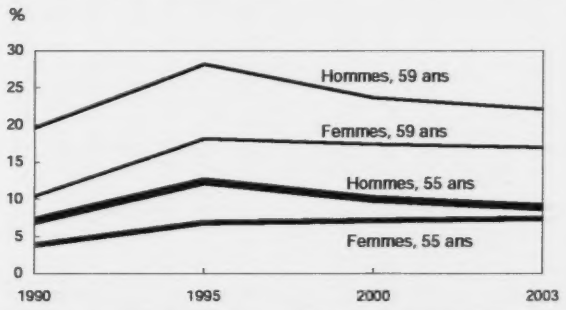

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

par rapport à ce sommet au cours des huit années subséquentes, alors qu'il a reculé pour tous les autres âges. Toutefois, la stabilité globale associée au sommet observé à l'âge de 55 ans masque un fléchissement du taux pour les hommes, celui-ci étant passé de 5,4 % en 1995 à 5,0 % en 2003, et une propension accrue de femmes à prendre leur retraite à 55 ans — de 3,3 % à 4,0 % (données non présentées).

Les taux cumulatifs font ressortir des tendances différentes pour les hommes et les femmes

Les taux d'accès à une pension peuvent aussi être résumés en calculant le pourcentage d'une population hypothétique qui prendrait sa retraite à un âge donné ou avant compte tenu des taux par âge pendant une période donnée. Cela est équivalent à la méthode courante utilisée pour calculer l'espérance de vie (voir *Autre mesure de la portée des régimes de pension*). Le calcul permet de déterminer la proportion d'une cohorte qui prendrait sa retraite à l'âge de 55 ans ou avant, ou à l'âge de 59 ans ou avant, si les modèles observés pour une période (p. ex., 1990) se perpétuaient pendant de plus longues périodes.

Les taux cumulatifs d'accès à une pension chez les hommes (à l'âge de 55 ans et à l'âge de 59 ans) ont de toute évidence culminé en 1995, puis ont reculé en 2000 ainsi qu'en 2003 (graphique C). Par contre, le taux pour les femmes à l'âge de 55 ans a augmenté à chaque période, tandis que le taux à 59 ans a à peine fléchi. L'effet global se traduit par une convergence entre les taux cumulatifs d'accès à une pension des hommes et des femmes au fil du temps.

Graphique D Après avoir connu un creux en 1996, la proportion des jeunes pensionnés ayant des gains d'emploi a crû

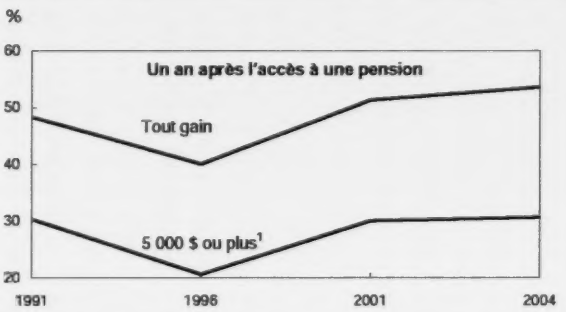

1 En dollars de 2004.
Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Les compressions dans le secteur public influent sur l'emploi des jeunes pensionnés

Même si plus de la moitié des personnes qui ont pris une retraite anticipée dans les deux dernières cohortes avaient au moins certains gains d'emploi l'année suivant leur départ à la retraite, le réemploi était, de manière significative, plus faible en 1996, à 40,1 % (graphique D)[5]. La baisse du réemploi au milieu des années 1990 a probablement été le résultat d'une combinaison de la faible demande agrégée et de l'afflux relatif de chercheurs d'emploi, à la suite du sommet atteint au chapitre de la retraite anticipée. Par exemple, le taux national de chômage se situait en moyenne à 9,6 % en 1996 — en légère baisse par rapport au sommet en période de récession de 10,3 % atteint en 1991 —, puis est redescendu à 7,2 % en 2001 et 2004. De plus, les compressions dans le secteur public ont culminé en 1996, le nombre moyen d'emplois dans ce secteur ayant chuté de plus de 100 000 par rapport à 1995.

La majeure partie des emplois occupés par les retraités sont des emplois à court terme ou à temps partiel. Si l'on remonte la marque des gains à 5 000 $ (dollars de 2004), la participation au marché du travail diminue de façon appréciable. Si l'on s'attarde aux années 2001 et 2004, on observe que seulement 30 % des personnes ayant pris une retraite anticipée avaient des gains d'emploi d'au moins 5 000 $ dans l'année suivant leur retraite.

Autre mesure de la portée des régimes de pension

Des estimations de la portée des régimes de pension sont disponibles à partir de plusieurs enquêtes. Les enquêtes auprès des employés souffrent peut-être de la mauvaise connaissance qu'ont les employés de leur régime de retraite (Morissette et Drolet, 2001). Il se peut que les données fournies par les employeurs soient plus précises du point de vue de la couverture courante, mais ce ne sont pas nécessairement tous les employés qui sont couverts à l'heure actuelle qui toucheront une pension plus tard. La plupart des régimes de retraite comportent une longue période d'attente avant que les employés soient « intégrés » dans le régime et qu'ils aient le droit de toucher des prestations ultérieurement. Les employés qui quittent une entreprise avant d'être intégrés sont généralement admissibles à un remboursement de leurs cotisations (le cas échéant), mais ne toucheront pas de prestations plus tard. Il se peut que les employés qui changent d'emploi fréquemment soient *couverts* pendant une partie considérable de leur carrière par des régimes de retraite, sans pouvoir toucher de prestations de ces régimes à leur retraite.

Les données fiscales permettent le calcul d'une autre mesure de la portée des régimes de pension, similaire à l'estimation de l'espérance de vie. L'espérance de vie est fondée sur des « tables de survie », qui font état de la probabilité de survie de la naissance à l'âge d'un an, de l'âge d'un an à l'âge de deux ans, et ainsi de suite pour toute période ou cohorte. Ces taux de survie peuvent alors être transformés en une estimation simple de l'espérance de vie. De même, le taux de survie sans régime de retraite peut être calculé pour chaque paire d'âges de 50 à 69 ans[4]. Lorsqu'ils sont enchaînés, ces taux donnent un aperçu de la probabilité d'atteindre l'âge de 69 ans sans aucun revenu de pension. Le taux de couverture des régimes de pension est équivalent à 1 moins cette probabilité.

Cette méthode tient compte de tous les droits à pension d'un régime privé accumulés par une personne pendant sa carrière. Le taux peut être biaisé vers le haut si de nombreuses personnes convertissent leurs REER en FERR avant l'âge de 69 ans. Il peut être biaisé vers le bas si de nombreuses personnes décident de continuer à travailler et ne touchent leurs droits à pension qu'après l'âge de 69 ans. Le cycle économique peut également influer sur le taux si, par exemple, des organisations utilisent des primes d'encouragement à la retraite pour réduire leurs effectifs lorsque la demande baisse.

Ces calculs montrent que la portée des régimes de pension a atteint un sommet au milieu des années 1990; presque tous les hommes et 87 % des femmes qui prenaient leur retraite à ce moment-là pouvaient au moins s'attendre à toucher un certain revenu d'un régime privé de pension. Depuis, la probabilité cumulative de recevoir un revenu de pension a diminué de façon précipitée pour les hommes et de façon plus modérée pour les femmes. Par conséquent, l'écart entre les hommes et les femmes au chapitre de la couverture des régimes de pension toute la vie durant est passé de presque 20 points de pourcentage en 1990 à seulement 2 points en 2003.

Taux cumulatif d'accès à une pension chez les hommes et les femmes de 69 ans

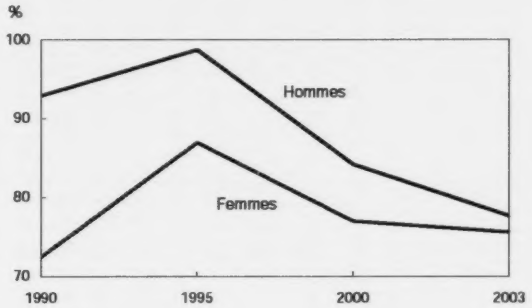

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Des études récentes ont démontré que les femmes continuent de consacrer plus de temps aux tâches ménagères (Marshall, 2006) et participent de façon plus intensive aux soins des personnes âgées (Pyper, 2006). Ces facteurs contribuent sans doute à leur taux plus faible de réemploi (graphique E). Si l'on utilise au moins 5 000 $ de gains d'emploi comme mesure de la participation, l'écart entre les hommes et les femmes va de 5 à 8 points de pourcentage au cours de la période à l'étude.

Graphique E Un an après leur retraite, les femmes étaient moins susceptibles de retourner travailler

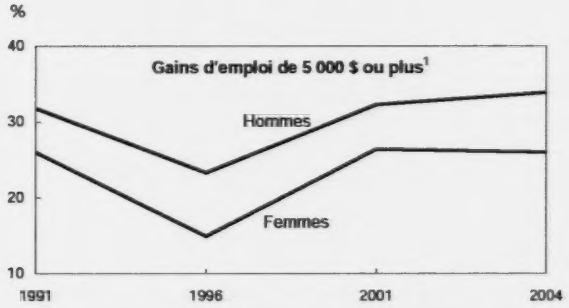

1 En dollars de 2004.
Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Après l'accès à une pension, la probabilité de réemploi diminue avec l'âge

Étant donné que ceux qui prennent leur retraite avant l'âge de 55 ans sont susceptibles d'avoir des droits à pension réduits et plus d'années de retraite à financer, on pourrait s'attendre à une plus grande participation à la vie active dans ce groupe que chez les retraités plus âgés. En fait, ceux qui ont commencé à toucher une pension à l'âge de 59 ans étaient environ la moitié moins susceptibles de tirer au moins 5 000 $ d'un emploi que leurs homologues âgés de 50 ans (graphique F). Pour chaque période, la participation à la vie active diminue généralement à mesure que l'âge auquel les personnes accèdent à une pension augmente, avec, toutefois, certaines différences notables au fil du temps.

Graphique F Plus le pensionné est âgé, moins le réemploi est probable

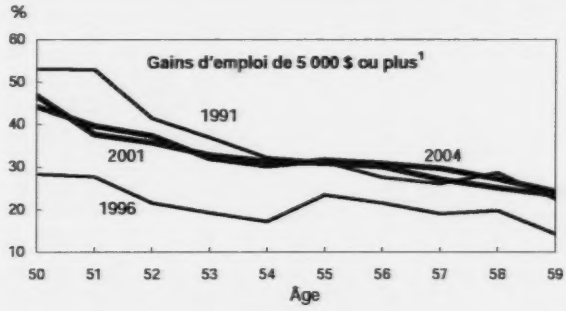

1 En dollars de 2004.
Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Comme il est mentionné précédemment, le réemploi a été beaucoup plus faible en 1996 que pour les autres années, et cela s'applique à tous les groupes d'âge. Les taux de réemploi étaient très comparables dans les années 2000 et en 1991 à partir de l'âge de 54 ans, mais considérablement plus faibles de 50 à 53 ans.

Les non-pensionnés sont beaucoup plus susceptibles que les pensionnés de continuer à travailler

La probabilité d'occuper un emploi rémunéré diminue au fur et à mesure que l'âge augmente pour les personnes qui commencent à toucher une pension une année donnée, et on pourrait s'attendre à ce que cela soit aussi le cas pour le reste de la population. Ce groupe de référence comprend celles qui peuvent toucher une pension l'année suivante ou sortir de la population active pour une raison ou pour une autre. En fait, les personnes qui ne recevaient pas de prestations de pension une année donnée étaient beaucoup plus actives sur le marché du travail, avec moins de départs dans la cinquantaine, que celles qui avaient commencé à recevoir une pension (graphique G). En fait, il serait très étonnant de ne pas constater un large écart au chapitre de l'activité sur le marché du travail entre ces deux groupes, mais l'ampleur de la différence fait ressortir la perte d'offre potentielle de main-d'œuvre.

Graphique G La participation des pensionnés à la vie active est beaucoup plus faible

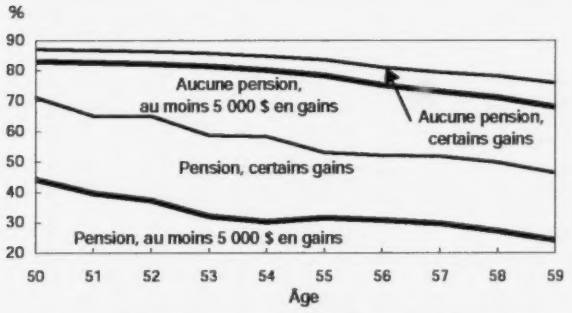

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales, 2004

Un écart important dans la participation au marché du travail entre les pensionnés et les non-pensionnés se manifeste clairement à l'âge de 50 ans et va en s'élargissant pour les cohortes plus âgées. Parmi ceux qui ont commencé à recevoir une pension à l'âge de 50 ans en 2003, 71 % ont gagné un certain revenu d'emploi l'année suivante, comparativement à 87 % des non-pensionnés du même âge. À l'âge de 59 ans, les pourcentages correspondants étaient de 46 % et 76 %.

L'écart au chapitre de l'emploi entre les pensionnés et les non-pensionnés est encore plus large lorsque le niveau minimum de revenu d'emploi est rehaussé à 5 000 $. Ce niveau a très peu d'effet sur l'indicateur de la participation au marché du travail pour les non-pensionnés, mais comme il est noté précédemment, il réduit de façon significative la proportion de pensionnés jugés comme étant considérablement actifs sur le marché du travail. Même si les chiffres diminuent pour les deux groupes dans les cohortes plus âgées, les non-pensionnés demeurent plus de deux fois plus susceptibles que les pensionnés de gagner au moins 5 000 $. L'écart entre les pensionnés et les non-pensionnés était le plus grand en 1996, au moment où le taux de réemploi des pensionnés était particulièrement faible (données non présentées).

Les taux d'emploi autonome sont plus faibles chez les pensionnés

Même si l'image du retraité d'une grande organisation qui devient expert-conseil pour son compte est répandue dans la presse commerciale, la réalité est différente. Moins de 1 pensionné sur 10 ayant pris une retraite anticipée gagnait un revenu quelconque d'un travail autonome l'année suivant sa retraite (graphique H). Ce chiffre passait à 1 sur 20 ou était inférieur pour ceux dont les gains provenant d'un travail autonome étaient d'au moins 5 000 $. Dans les deux cas, les non-pensionnés étaient beaucoup plus susceptibles de toucher un revenu d'un travail autonome.

Les jeunes retraités occupaient un emploi bien rémunéré avant leur retraite

Des études antérieures au sujet des personnes ayant pris une retraite anticipée ont fait ressortir que ces personnes avaient des niveaux élevés de scolarité et de rémunération avant leur retraite (Kieran, 2001). Les données de la banque DAL montrent aussi que les gains avant l'accès à une pension étaient beaucoup plus élevés chez les jeunes retraités (graphique I). Le salaire médian avant l'accès à une pension pour les hommes était de plus de 60 000 $ (dollars de 2004), comparativement à un peu plus de 40 000 $ pour ceux ne touchant pas de pension l'année suivante. Même si les gains

Graphique H Le travail autonome chez les pensionnés tire de l'arrière

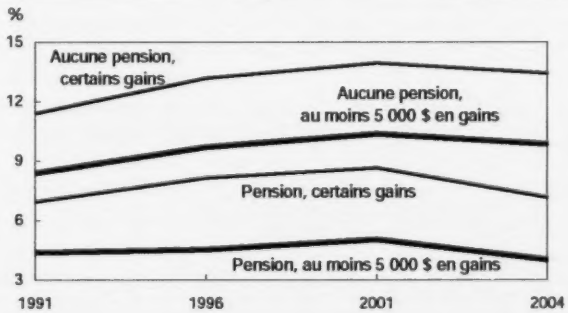

Nota : Gains provenant d'un travail autonome et en dollars de 2004.
Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Graphique I Les jeunes pensionnés avaient des gains médians beaucoup plus élevés l'année précédente

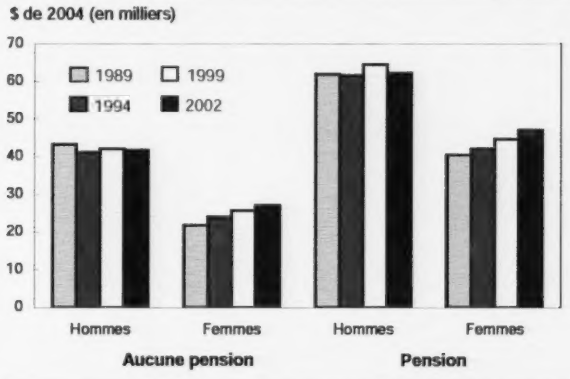

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Graphique J Le revenu imposable médian des femmes a été moins touché l'année suivant l'accès à une pension

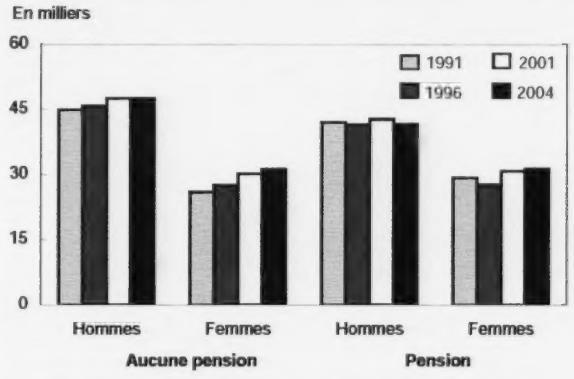

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

des femmes étaient généralement plus faibles, l'écart entre les préretraitées et les autres travailleuses était encore plus grand. Pour chaque période, le salaire médian des femmes devant toucher une pension était environ deux tiers plus élevé que celui de leurs homologues. En fait, depuis 2001, les femmes devant prendre leur retraite l'année suivante gagnaient plus que les hommes continuant d'évoluer dans la main-d'œuvre.

Les femmes à la retraite ont autant de revenus que celles qui continuent de travailler

L'année suivant l'accès à une pension, le revenu total fournit une meilleure mesure de comparaison, en raison de la baisse des gains d'emploi déjà notée pour les jeunes retraités. Malgré la perte de gains d'emploi, le revenu total médian des femmes touchant une pension dans la cinquantaine est demeuré au moins aussi élevé que le revenu total de leurs homologues travaillant toujours (graphique J). L'écart entre les deux groupes atteignait 11 % en 1991, mais s'est refermé depuis, le revenu des femmes au travail dans la cinquantaine ayant augmenté davantage.

Chez les hommes dans la cinquantaine, les pensionnés avaient un revenu médian plus faible que ceux ayant continué de travailler. L'écart a doublé, passant de 7 % en 1991 à 14 % en 2004, le revenu réel des pensionnés ayant stagné alors qu'il a augmenté de 6 % chez ceux qui ont continué de travailler.

Les jeunes pensionnés remplacent environ les deux tiers de leur revenu d'avant la retraite

Dans le secteur de la planification financière, de façon générale, on croit que les travailleurs devraient viser à remplacer 70 % de leur salaire après leur retraite. D'autres prétendent que la marque de 70 % est trop élevée, étant donné que la plupart des retraités n'auront plus à assumer de nombreuses dépenses courantes (hypothèque, éducation des enfants, épargne pour la retraite, dépenses liées au travail), et sont d'avis que 50 % constitue une cible plus raisonnable (Hamilton, 2001). Peu importe les mérites de ces deux points de vue, le retraité précoce se retrouve généralement à l'extrémité supérieure de cette fourchette, remplaçant environ les deux tiers de son revenu d'avant la retraite l'année après avoir commencé à toucher une pension (graphique K). Les taux de remplacement du revenu avant impôt allaient de 61 % pour les femmes en 1996 à 66 % pour les hommes en 2001. Le taux de remplacement du revenu avant impôt pour les hommes était habituellement un peu plus élevé.

Graphique K Les hommes avaient des taux de remplacement du revenu plus élevés

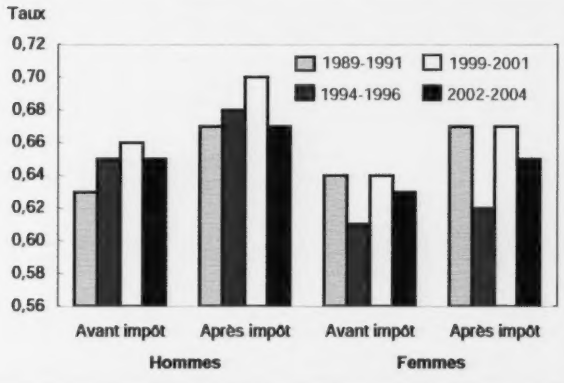

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

L'impôt progressif augmente le taux de remplacement

Un système d'impôt progressif est caractérisé par des tranches de revenu ascendantes qui comportent des taux d'imposition progressivement plus élevés. Lorsque le revenu diminue d'une année à l'autre, le dernier dollar gagné se trouve vraisemblablement dans une tranche d'imposition plus basse, ou une part moins grande du revenu se retrouve dans la tranche la plus élevée. Dans l'un ou l'autre cas, le taux d'imposition moyen d'un particulier diminuera, ce qui fait que la baisse du revenu après impôt sera moins grande que celle du revenu avant impôt.

Dans le cas des hommes, la différence entre les taux de remplacement du revenu avant et après impôt est passée de 4 points de pourcentage en 1989-1991 à 2 points de pourcentage en 2002-2004, probablement en raison de la réduction des taux marginaux d'imposition supérieurs dans plusieurs provinces. Chez les femmes, l'augmentation des taux de remplacement après impôt variait de 1 à 3 points de pourcentage. Étant donné que le revenu des femmes a progressé plus rapidement que celui des hommes, un effet de niveau contrebalance en partie l'effet de tendance relative au taux observé chez les hommes. Par conséquent, aucune tendance évidente ne ressort pour les femmes.

Tableau Composantes du revenu des jeunes pensionnés

	1991	1996	2001	2004
			$ de 2004	
Les deux sexes	**46 100**	**43 600**	**46 900**	**45 300**
			%	
Gains d'emploi	22,8	16,1	23,0	23,6
Gains d'un travail autonome	2,0	1,6	2,6	2,0
Autres revenus du marché	14,5	14,7	11,3	9,9
Revenu de pension	55,7	64,0	61,0	62,3
Transferts	5,0	3,7	2,1	2,2
			$ de 2004	
Hommes	**50 900**	**49 800**	**54 400**	**52 100**
			%	
Gains d'emploi	23,8	17,5	24,3	25,7
Gains d'un travail autonome	2,4	1,8	2,8	2,3
Autres revenus du marché	12,8	14,3	11,0	9,2
Revenu de pension	56,6	63,5	59,9	60,7
Transferts	4,5	3,0	2,0	2,1
			$ de 2004	
Femmes	**32 700**	**30 400**	**34 500**	**35 200**
			%	
Gains d'emploi	18,3	11,2	19,7	19,0
Gains d'un travail autonome	0,0	1,0	2,0	1,4
Autres revenus du marché	22,3	16,1	12,2	11,6
Revenu de pension	52,3	65,8	63,5	65,6
Transferts	7,0	5,9	2,6	2,3

Source : Statistique Canada, base de Données administratives longitudinales

Les prestations de pension constituent presque les deux tiers du revenu après la retraite

Les jeunes pensionnés tiraient plus de la moitié de leur revenu de leurs prestations d'un RPA dans chaque cohorte. Toutefois, l'importance de ces prestations a augmenté de façon marquée pour toutes les périodes après 1991 (tableau). Les prestations d'un RPA représentaient 56 % du revenu total des jeunes pensionnés en 1991, faisant ensuite un bond pour atteindre 64 % en 1996, puis reculant légèrement dans les années 2000. Le bond survenu en 1996 est principalement attribuable à une augmentation des prestations de pension réelles combinée à une baisse des gains de réemploi liée au cycle économique. À plus long terme, les

transferts (assurance-emploi, aide sociale, invalidité) et le reste du revenu du marché (principalement les revenus de placements et les retraits d'un REER) ont diminué pour ce groupe.

Les tendances diffèrent légèrement pour les hommes et les femmes. Les prestations d'un RPA ont augmenté pour les femmes pendant l'ensemble de la période, alors qu'elles ont stagné pour les hommes après 1996 — mais il existe encore un écart considérable. Les autres revenus du marché ont atteint un sommet chez les hommes en 1996, mais ont diminué chez les femmes au cours de la période. Les gains d'emploi et les transferts ont suivi des tendances comparables pour les hommes et les femmes. Lorsque tous ces éléments sont réunis, on constate que les femmes dépendaient davantage des prestations d'un RPA chaque année à partir de 1996, l'écart augmentant de façon marginale pour chaque période.

Conclusion

Même si certains observateurs se préoccupent des effets du départ à la retraite des baby-boomers sur l'offre de main-d'œuvre et les régimes de retraite généraux, de nombreuses personnes aspirent à prendre leur retraite à un âge relativement jeune et peuvent se le permettre. Les principaux régimes de retraite généraux, soit le RPC ou le RRQ ainsi que la SV et le SRG, prévoient le versement de prestations de retraite à l'âge de 60 ans et de 65 ans respectivement, mais à des taux assez faibles. Par contre, de nombreux régimes de pension d'employeur (RPA) offrent des prestations importantes aux cotisants dans la cinquantaine qui ont de longs états de service.

Selon les données fiscales, environ un travailleur sur cinq touche des prestations de pension avant l'âge de 60 ans. Le taux d'accès à une pension a culminé au milieu des années 1990, au moment où les gouvernements et d'autres grandes organisations réduisaient leurs effectifs, souvent au moyen de primes d'encouragement à la retraite anticipée. Même si le cycle économique à ce moment-là peut également avoir contribué à ce phénomène, les tendances liées à la portée des régimes de pension qui ressortent des données fiscales et des données d'enquête montrent qu'il est peu probable que l'on atteigne de nouveau le même niveau, particulièrement chez les hommes.

Étant donné que la plupart des régimes de retraite comportent des pénalités importantes s'appliquant aux prestations versées avant l'âge de 55 ans, il est rare que les personnes prennent leur retraite avant cet âge. En moyenne, moins de 1 % des travailleurs âgés de 50 à 54 ans commencent à recevoir des prestations de pension. Puisque les pénalités diminuent à l'âge de 55 ans, le taux d'accès à une pension fait un bond pour atteindre environ 4,5 % des travailleurs chaque année. Par rapport au sommet atteint à l'âge de 55 ans, une tendance à la baisse s'est amorcée pour les hommes, mais pas pour les femmes. Chez les deux sexes, les personnes les plus disposées à prendre leur retraite partent à 55 ans. Le taux diminue par la suite et ne dépasse pas le sommet touché plus tôt tant que les travailleurs n'atteignent pas la soixantaine.

Puisque les jeunes retraités ont de nombreuses années de dépenses devant eux et des niveaux élevés d'expérience, il arrive que certains choisissent de continuer à travailler pour compléter leur pension. Environ la moitié des cohortes récentes avaient au moins un certain revenu d'emploi l'année après avoir commencé à toucher leur pension. Toutefois, cette proportion diminue à moins d'un tiers lorsque le point de repère est augmenté à 5 000 $. De même, les pensionnés sont très peu enclins à exercer un travail autonome. Les taux d'emploi et d'emploi autonome des non-pensionnés comparables sont beaucoup plus élevés que ceux des pensionnés. Ainsi, dans l'ensemble, la plupart des personnes ayant pris une retraite anticipée affichent une participation relativement faible au marché du travail.

Il se peut fort bien que cette faible participation soit attribuable à l'absence de besoins financiers. Avant de prendre leur retraite, ces personnes gagnaient beaucoup plus en moyenne que leurs homologues. À la retraite, leur revenu total se rapproche de celui des personnes qui travaillent toujours, bien qu'un écart s'amorce dans le cas des hommes. L'imposition constitue un autre facteur. Le système d'impôt progressif contribue à augmenter le taux de remplacement du revenu après impôt, comparativement au taux avant impôt. De plus, les gains d'emploi des pensionnés sont imposés au taux marginal du dernier dollar de leurs gains de pension. Cela fait en sorte que leur travail sera pour ainsi dire imposé à un niveau plus élevé pendant la « retraite » qu'avant qu'ils ne commencent à toucher une pension. Cet effet peut dissuader certaines personnes de travailler ou inciter celles qui travaillent à réduire leur nombre d'heures.

Lorsque l'on tient compte de toutes les sources de revenu, le retraité précoce remplace habituellement presque les deux tiers de son revenu d'avant la retraite — soit près de la limite supérieure des taux de remplacement recommandés. Plus de 60 % des revenus,

en moyenne, proviennent des prestations de pension, suivies par les gains d'emploi (24 %) et les autres revenus du marché — principalement les retraits d'un REER et d'autres placements (10 %). Par ailleurs, le revenu pour la plupart des retraités précoces augmentera lorsqu'ils atteindront les âges repères de 60 et 65 ans et qu'ils deviendront admissibles aux prestations du RPC ou du RRQ ainsi que de la SV et du SRG. Par conséquent, leur participation au marché du travail diminuera vraisemblablement encore davantage.

On continue de se demander si la retraite anticipée devrait constituer une préoccupation en matière de politiques gouvernementales, particulièrement en ce qui a trait à l'offre future de main-d'œuvre. Bien que les données montrent de toute évidence une reprise du réemploi chez les retraités précoces depuis le milieu des années 1990, les taux par âge et sexe sont demeurés essentiellement stables dans les années 2000. Ainsi, il est peu probable que les retraités précoces représentent une source croissante d'offre de main-d'œuvre au cours des années à venir.

En revanche, la mesure de la portée des régimes de pension fondée sur les dossiers fiscaux montre (tout comme de nombreuses enquêtes) que la couverture des RPA est en baisse chez les cohortes plus jeunes, et davantage chez les hommes que chez les femmes. Étant donné que les travailleurs sans RPA gagnent généralement moins et que leurs actifs accumulés dans des REER sont plus faibles en moyenne que les actifs de RPA des travailleurs couverts, leur carrière a tendance à être plus longue. Dans la mesure où ce segment de la main-d'œuvre augmente, il est probable que la proportion des travailleurs âgés sur le marché du travail s'accentue.

En outre, au fur et à mesure que la population vieillit, les effets économiques à plus long terme entreront probablement en jeu. Si des pénuries de main-d'œuvre se développent, les salaires plus élevés pourraient attirer davantage de retraités sur le marché du travail. Il se peut aussi que la structure de la demande change, ce qui fait que les pénuries se produiront uniquement dans certains secteurs ou régions géographiques. Les tendances en matière d'investissement, de croissance de la productivité et de santé seront aussi des facteurs importants à long terme, étant donné qu'elles ont des effets cumulatifs sur la capacité de la société à soutenir une population vieillissante.

L'auteur remercie André Bernard, de la Division des données régionales et administratives.

Notes

1 Étant donné que les REER peuvent être gérés de façon plus souple que les FERR (du point de vue des dépôts et des retraits), il n'existe pas de raison évidente de les convertir en FERR avant l'âge obligatoire de 69 ans. Certaines personnes peuvent opter pour des rentrées continues d'argent à un âge précoce, sous forme de rentes financées au moyen de leur épargne dans des REER, mais ce revenu n'est pas inclus dans la variable revenu de pension de retraite et d'autres pensions.

2 Cette condition est ramenée à un an pour les personnes âgées de 59 ans, étant donné qu'elles peuvent choisir de commencer à toucher des prestations de retraite du RPC ou du RRQ à 60 ans. En général, seules les prestations d'invalidité ou les prestations au survivant du RPC ou du RRQ peuvent être versées à une personne dans la cinquantaine.

3 Dans le cas de ces régimes à prestations déterminées, les prestations sont habituellement fondées sur le produit des gains moyens (au cours d'une période donnée), des années de service et d'un facteur correspondant à un pourcentage par année. Les cotisants à certains régimes peuvent prendre leur retraite avant d'avoir accumulé le nombre d'années prescrit, ce qui entraîne une réduction importante de leurs prestations.

4 La série s'arrête à l'âge de 69 ans, étant donné que la variable du revenu de retraite tient également compte de la conversion des fonds d'un REER en revenu d'un FERR, laquelle a généralement lieu à l'âge de 70 ans (Wannell, 2006).

5 À partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Pyper et Giles (2002) ont établi à environ 50 % les taux de réemploi des travailleurs dans la cinquantaine qui ont volontairement quitté un emploi à long terme entre 1993 et 1997. Plus des deux tiers de ces personnes qui ont quitté volontairement leur emploi ont mentionné la retraite comme la raison pour mettre fin à leur carrière.

Documents consultés

BOWLBY, Geoff. 2007. « Définir la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 8, nº 2, février, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2007102.htm (consulté le 21 février 2007).

HAMILTON, Malcolm. 2001. « The financial circumstances of elderly Canadians and the implications for the design of Canada's retirement income system », *The State of Economics in Canada: Festschrift in Honour of David Slater*, publié sous la direction de Patrick Grady et Andrew Sharpe, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 225 à 253.

KIERAN, Patrick. 2001. « Retraite anticipée : tendances », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 2, nº 9, septembre, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/0090175-001-XIF.html (consulté le 16 février 2007).

MARSHALL, Katherine. 2006. « Convergence des rôles des sexes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, nº 7, juillet, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2006107.htm (consulté le 16 février 2007).

MORISSETTE, René, et Marie DROLET. 2001. « Protection en matière de pensions et épargne-retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 13, nº 2, été, nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, p. 41 à 49, http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/archive/f-pdf/f-0125.pdf (consulté le 16 février 2007).

PYPER, Wendy. 2006. « Concilier la carrière et les soins », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, nº 11, novembre, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2006111.htm (consulté le 16 février 2007).

PYPER, Wendy, et Philip GILES. 2002. « À l'approche de la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, nº 9, septembre, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/0090275-001-XIF.html (consulté le 16 février 2007).

SCHELLENBERG, Grant, et Cynthia SILVER. 2004. « On ne peut pas toujours avoir ce que l'on veut : préférences et expériences de retraite », *Tendances sociales canadiennes*, nº 75, hiver, nº 11-008 au catalogue de Statistique Canada, p. 2 à 8, http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/0030411-008-XIF.pdf (consulté le 16 février 2007).

SCHELLENBERG, Grant, Martin TURCOTTE et Bali RAM. 2005. « Le travail après la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6, nº 9, septembre, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/1090575-001-XIF.html (consulté le 16 février 2007).

STATISTIQUE CANADA. 2006a. *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*, publié sous la direction de Leroy O. Stone, nº 75-511-XIF au catalogue de Statistique Canada, 492 p. http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-511-XIF/0010675-511-XIF.pdf (consulté le 16 février 2007).

---. 2006b. *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière, 2005*, nº 13F0026MIF001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Documents de recherche sur les pensions et le patrimoine », 44 p., http://www.statcan.ca/francais/research/13F0026MIF/13F0026MIF2006001.pdf (consulté le 16 février 2007).

WANNELL, Ted. 2006. « Retirer l'épargne de ses REER », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 7, nº 4, avril, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/1040675-001-XIF.html (consulté le 16 février 2007).